



A Villeneuve d'Ascq, le 27 juillet 2020

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Régional Handisport Hauts-de-France

Chers adhérent(e)s, chers ami(e)s,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que notre prochaine Assemblée Générale Régionale aura lieu le :

26 septembre 2020 à 9h30 (accueil à partir de 8h30)

Salle polyvalente

Place des Tilleuls

60 700 SAINT MARTIN LONGUEAU



L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Ouverture de l'Assemblée générale par le Président
- 2) Approbation du CR de l'AG du 16 mars 2019
- 3) Rapport Moral par la Secrétaire générale
- 4) Rapport d'activités par la Directrice technique régionale
- 5) Rapport financier par la Trésorière générale et rapport du Commissaire aux comptes
- 6) Validation de la nomination du Commissaire aux comptes
- 7) Budget Prévisionnel 2020
- 9) Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous remercie de bien vouloir retourner le bulletin-réponse ci-joint **avant le 5 septembre 2020**, dûment rempli par courriel à hautsdefrance@handisport.org

Par ailleurs, nous vous invitons dès à présent à expédier avant le **Samedi 5 septembre 2020, le cachet de la poste faisant foi**, tous les vœux d'intérêt général que vous souhaiteriez voir examinés au cours de cette assemblée.

Si vous êtes indisponible, merci de vous faire représenter en donnant votre pouvoir (bulletin-réponse et procuration si besoin, à compléter), tout en respectant les statuts du Comité Régional Handisport Hauts-de-France ci-dessous.

PARTENAIRES



COMITÉ RÉGIONAL HANDISPORT HAUTS-DE-FRANCE

Maison Régionale des Sports –367 rue Jules GUESDE – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. 03 20 06 05 55 • hautsdefrance@handisport.org

www.handisport-hautsdefrance.org



A Villeneuve d'Ascq, le 27 juillet 2020

Statuts du Comité Régional Handisport Hauts-de-France

Article 8

L'Assemblée générale régionale se compose de représentants des associations composant le Comité Régional, des personnes licenciées œuvrant pour le Comité régional et des représentants du Ministère chargé des Sports.

Les représentants des associations sont élus directement par les associations affiliées.

Le vote par procuration est possible. Le nombre de procuration est variable en fonction de la qualité du porteur de voix.

Lorsque le porteur de voix est un club ou une section, il peut être porteur de procuration de quatre clubs ou Sections autres que celle pour laquelle il est mandaté avec un maximum de 20 voix.

Lorsque le porteur de voix est un Comité Départemental, il peut être porteur de procuration de quatre clubs représentant au maximum 20 Voix et de deux sections avec un total maximum de 26 voix

Lorsque le porteur de voix est un Comité Régional il peut être porteur de procuration de six clubs maximum 25 voix et de quatre sections avec un total maximum de 42 voix.

Le représentant d'une association ne peut être mandaté que par les associations du même département où se trouve le siège de sa propre association ou par le Président du Comité Départemental.

L'association seule dans son département peut se faire représenter par le délégué d'une association ayant son siège dans un département limitrophe membre du même Comité Régional ou par le Président d'un Comité Départemental limitrophe membre du même Comité Régional.

Cordialement

La Secrétaire Générale
Nadette TASSART

Le Président
Willy RICHARD



PARTENAIRES



COMITÉ RÉGIONAL HANDISPORT HAUTS-DE-FRANCE

Maison Régionale des Sports –367 rue Jules GUESDE – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. 03 20 06 05 55 • hautsdefrance@handisport.org

www.handisport-hautsdefrance.org



A Villeneuve d'Ascq, le 27 juillet 2020

En raison de la crise sanitaire et des règles sanitaires à respecter, un seul représentant par club pourra assister aux assemblées générales.

Bulletin de participation

A renvoyer avant le 5 septembre 2020 par courriel à : hautsdefrance@handisport.org

Je soussigné,
Président de l'association

Participera* à l'Assemblée Générale Ordinaire du CRH Hauts de France

Ne participera pas* mais sera représenté par un licencié de mon club :

Nom :
N° de licence

A qui je donne pouvoir.

Ou par un licencié d'un autre club (dans ce cas remplir la procuration)

Procuration

Association

Je soussigné, *Président de l'association sus indiquée*, donne pouvoir à
.....
Membre de l'association

Pour me représenter à l'AG du CRH Hauts de France et utiliser nos voix dans les votes qui interviendront

Le

Signature du Président et Cachet du Club

*Rayer la mention inutile



PARTENAIRES





A Villeneuve d'Ascq, le 27 juillet 2020

Vœux d'intérêt général

A renvoyer avant le 5 septembre 2020 par courriel à : hautsdefrance@handisport.org

Club :

Nom du représentant :

Voici les questions que je souhaiterais voir aborder lors de l'AG :



PARTENAIRES



Le

Signature du Président et Cachet du Club

COMITÉ RÉGIONAL HANDISPORT HAUTS-DE-FRANCE

Maison Régionale des Sports –367 rue Jules GUESDE – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. 03 20 06 05 55 • hautsdefrance@handisport.org

www.handisport-hautsdefrance.org